

Recensement agricole 2020

La Vendée, un département diversifié majoritairement tourné vers l'élevage

En Vendée, le recensement agricole 2020 dénombre 4 910 exploitations agricoles qui valorisent 467 000 hectares. La surface agricole utile moyenne approche désormais 95 ha. La part des exploitations de grande dimension économique augmente. Si la spécialisation végétale progresse un peu, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de six exploitations sur dix. Ce sont les orientations bovins viande et volailles qui sont majoritaires pour les élevages. La production sous label rouge est bien représentée, notamment en viande bovine. La main d'œuvre familiale se réduit au profit du salariat. La Vendée compte la proportion la plus faible de chefs d'exploitation de 60 ans et plus de la région.

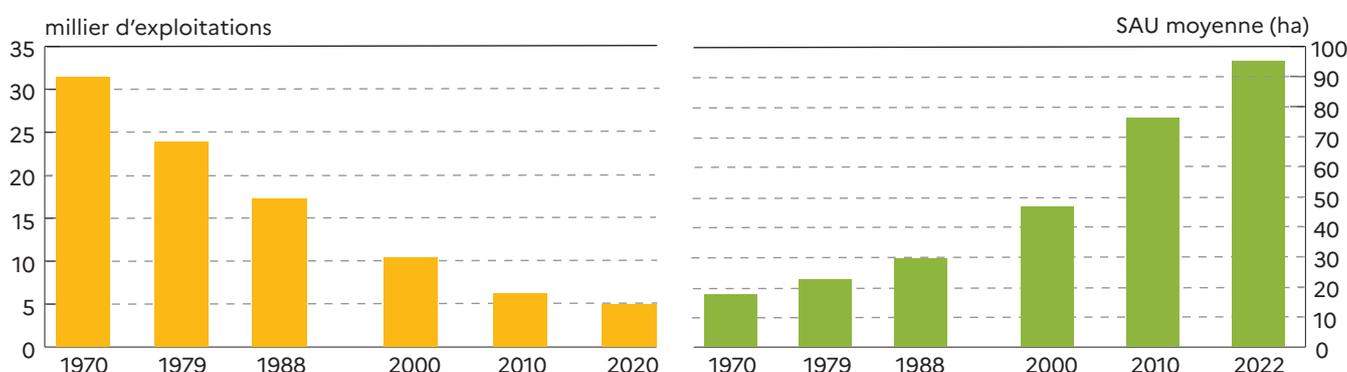
Le nombre d'exploitations recule de 21 % et la SAU totale diminue de 0,7 % depuis 2010

Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit, mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,3 % par an entre 2010 et 2020 contre - 5 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 4 910 exploitations agricoles en Vendée, soit 21 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) valorisée par

les agriculteurs diminue de 0,7 %, à 467 milliers d'hectares. Cette surface comprend principalement les prairies (197 milliers d'ha), les céréales, oléagineux et protéagineux - COP (196 milliers d'ha) et les cultures permanentes (viticulture et arboriculture essentiellement, 2 milliers d'ha). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020,

une exploitation agricole dispose en moyenne de 95 ha, soit 19 ha de plus qu'en 2010 et 48 de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorise une superficie inférieure à 86 ha tandis qu'un quart en cultive plus de 143. La spécialisation en productions végétales concerne désormais plus d'un quart des exploitations.

Graphique 1 : moins nombreuses, les exploitations gagnent 19 ha en moyenne
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Vendée, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau : le recensement agricole en quelques chiffres en Vendée

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations (millier)	6,2	4,9	- 20,6 %
dont à spécialisation végétale (%)	20,8	26,7	+ 5,9 points
à spécialisation animale (%)	67,8	60,3	- 7,5 points
mixtes (polyculture, polyélevage) (%)	11,4	12,7	+ 1,4 point
Exploitations sous statut individuel (millier)	2,9	1,7	- 43,4 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	4,6	14,2	+ 9,6 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	12,9	23,2	+ 10,3 points
Part de exploitations vendant en circuit court ³ (%)	13,4	19,0	+ 5,6 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (millier de personnes)	9,4	7,6	- 19,7 %
dont ayant 60 ans et plus (%)	5,7	11,4	+ 5,6 points
femmes (%)	21,8	20,3	- 1,5 point
Travail agricole (millier d'ETP) ⁴	11,8	10,3	- 12,3 %
SAU totale (millier d'ha)	470,2	466,9	- 0,7 %
dont céréales, oléagineux, protéagineux (COP) (%)	40,7	42,1	+ 1,3 point
prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	43,8	42,2	- 1,7 point
cultures permanentes (vigne, arboriculture ...) (%)	0,4	0,5	+ 0,1 point
SAU moyenne (ha) ⁵	76,1	95,1	+ 25,0 %
Cheptel (millier d'UGB)	964,0	917,1	- 4,9 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)
 2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG
 3. Fleurs et plantes exclues en 2010
 4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
 5. Y compris exploitations sans SAU
- Champ : Vendée, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations de grande dimension s'affirment

Dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles, la part des exploitations de grande dimension économique progresse. En effet, ces structures représentent en 2020 près de 38 % des exploitations du département, 54 % de la SAU valorisée et 59 % de l'emploi (ETP). Ces grandes exploitations reculent de 9 % au cours de la décennie alors que les exploitations dans leur ensemble diminuent de 21 %. Les grandes structures sont plus particulièrement présentes dans les orientations granivores, bovins lait, polyculture élevage, ovins, caprins et bovins mixtes. Leur SAU moyenne progresse plus rapidement (+ 25 ha en dix ans) que celle de l'ensemble des exploitations (+ 19 ha). Les formes sociétaires (GAEC, EARL et autres personnes morales) dominent très largement (près de neuf grandes structures sur dix).

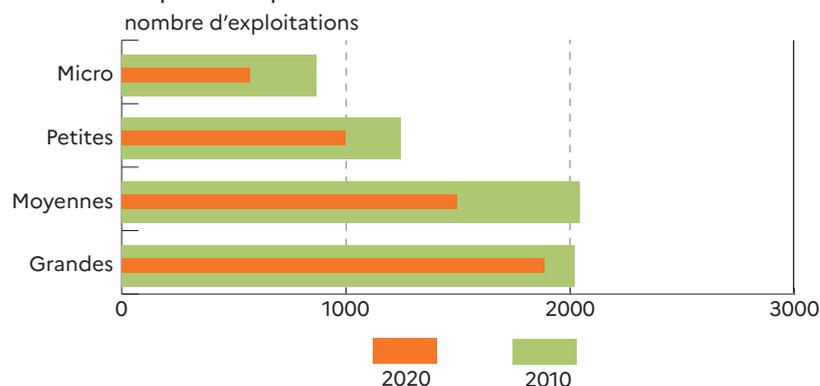
A l'opposé, les exploitations les plus petites, désormais dénommées "micro" (moins de 25 000 € de PBS - cf méthodologie), font partie de celles dont les effectifs régressent le plus (- 34 %). Les exploitations "micro" ne

représentent plus qu'une exploitation sur neuf en 2020 (contre une sur cinq pour la région). Néanmoins, leur poids dans la valorisation de la SAU départementales (2 %) et dans leur contribution à l'emploi (4 %) se maintient. Les exploitations individuelles y sont particulièrement représentées (un peu moins de huit exploitations "micro" sur dix).

Les exploitations de taille économique

moyenne (de 100 000 à 250 000 € de PBS) enregistrent une diminution de 29 % de leurs effectifs. Ce groupe d'exploitations constitue la catégorie dont les diminutions sont les plus conséquentes : sous l'angle de la SAU valorisée et en termes d'emploi. Les formes juridiques de type EARL et, dans une moindre mesure, la forme individuelle dominent dans ces exploitations de taille moyenne.

Graphique 2 : les grandes exploitations deviennent dominantes en 2020
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020

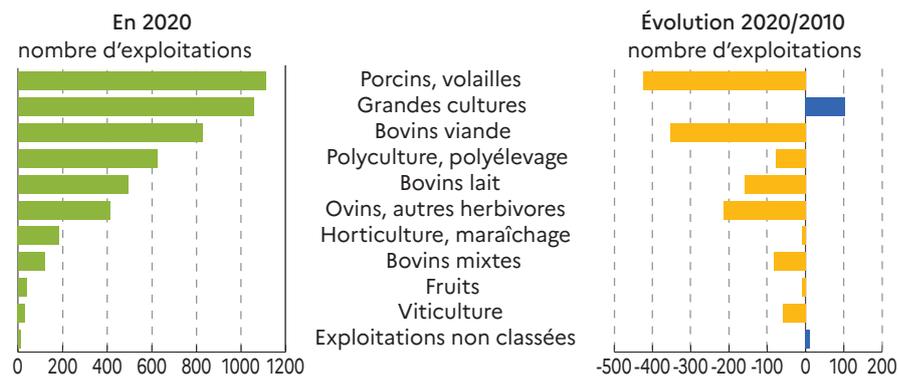


1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
- Champ : Vendée, hors structures gérant des packages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Les exploitations spécialisées en productions animales diminuent davantage

La seule orientation technico-économique dont le nombre d'exploitations augmente en 2020 est l'orientation grandes cultures. Les fermes à spécialisations animales, très présentes dans le département, sont de moins en moins nombreuses, notamment les OTEX porcines, avicoles et bovins viande. Les exploitations à spécialisations végétales résistent mieux. Trois OTEX affichent des SAU moyennes supérieures à 130 ha : bovins mixtes, bovins lait et polyculture, polyélevages. Les exploitations spécialisées dans le végétal disposent, elles, de SAU moyennes comprises

Graphique 3 : l'élevage recule au profit des grandes cultures
Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Vendée, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

entre 15 et 40 ha, à l'exception de l'OTEX grandes cultures dont la SAU moyenne est de 100 ha en 2020.

Les élevages avicoles demeurent un marqueur de l'agriculture de Vendée

Bien que le poids des exploitations spécialisées dans le végétal s'affirme au cours de la décennie, l'élevage constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture de la Vendée

En effet, 60 % des exploitations sont spécialisées en productions animales auxquelles s'ajoutent près de 13 % d'exploitations mixtes. Toutes espèces animales confondues, le département détient 26 % des UGB régionales, en première position. Les exploitations d'élevage hors sol captent 44 % de la PBS vendéenne, dont 32 % pour la volaille. Les espèces bovines, avicoles et porcines dominent, avec respectivement près de 49 %, 39 % et 7 % des UGB du département en 2020. Toutefois, au cours de la décennie, les effectifs animaux et le nombre d'exploitations concernées sont en diminution pour la plupart des espèces avec une exception pour le cheptel avicole (+ 7 %) et caprin (+ 6 %). Les baisses de cheptels les plus marquées sont enregistrées pour les espèces cunicole (- 44 %) et bovine (- 15 %). L'érosion du cheptel bovin résulte avant tout de l'évolution de sa composante allaitante. Pour les volailles, l'augmentation des UGB (+ 9 %) s'explique par l'accroissement des poules pondeuses d'œufs de consommation (+ 93 %), des poulettes (+ 48 %) et des poulets de chair et coqs (+ 6 %).

Les cultures céréalières et oléoprotéagineuses (COP) sont prédominantes dans l'assolement départemental 2020

Avec près de 466 milliers d'hectares, la SAU valorisée par les agriculteurs s'est réduite d'environ 3 400 ha au cours de la décennie passée. Les surfaces céréalières et oléoprotéagineuses augmentent de 6 000 ha et représentent près de 42 % de la SAU 2020 (contre 38 % à l'échelle régionale). A l'opposé, avec 42 % de la SAU 2020, les surfaces prairiales diminuent de 9 300 ha. Les surfaces en cultures permanentes hors prairies (vigne, arboriculture, pépinières de ligneux) ne représentent que 0,5 % de la SAU du département.

Les signes officiels de qualité et d'origine progressent

La part des exploitations engagées sous signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO) progresse, de plus de 10 points en agriculture biologique et de près de 10 points pour les autres signes officiels (AOP, IGP, label rouge et STG). La part d'exploitations en label rouge est particulièrement élevée dans le département notamment en bovins viande (30 %). Les exploitations certifiées ou en conversion en agriculture biologique représentent désormais près de 14 % des exploitations départementales alors que près de 23 % des exploitations sont concernées par un autre SIQO. De même, près de

19 % des exploitations déclarent vendre leur production, en partie ou en totalité, via des circuits courts (+ 6 points par rapport à 2010).

Les exploitations individuelles marquent le pas et les formes sociétaires se maintiennent

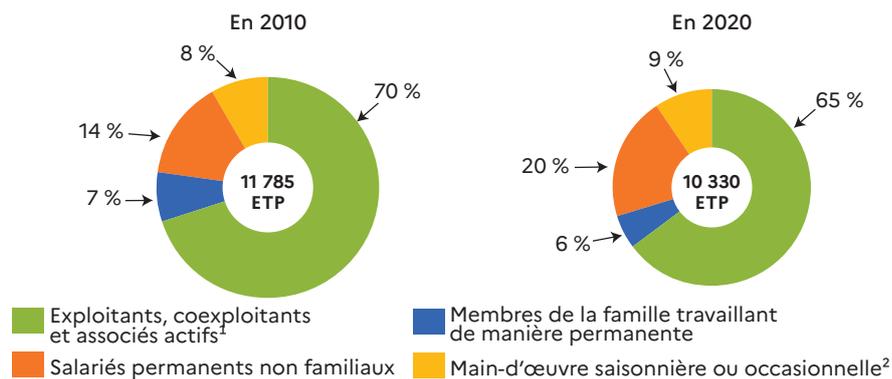
Toutes dimensions confondues, la catégorie des exploitations individuelles enregistre la diminution d'effectif la plus marquée (- 43 % au cours de la décennie) et ne représente plus que 34 % des exploitations recensées en 2020 contre 48 % en 2010. Le nombre d'exploitations avec une forme sociétaire reste stable, mais toutes les formes sociétaires ne connaissent pas la même dynamique. En effet, la part des EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée, 33 % des exploitations en 2020) et des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun, 24 %) régresse en faveur des autres personnes morales (SCEA, SARL...). Ces évolutions se traduisent, pour les exploitations individuelles par un volume de main d'œuvre et par une SAU valorisée en fort recul. Dans les GAEC et les EARL, le volume de main d'œuvre recule et la SAU valorisée progresse.

La main d'œuvre des exploitants se réduit au profit du salariat

En 2020, on compte 10 330 ETP dans les exploitations agricoles du département, soit 12,3 % de moins qu'en 2010. En dix ans, la quantité de travail fournie par les chefs d'exploitation, les coexploitants et la main-d'œuvre familiale baisse de 20 %, tandis que celle des salariés progresse de 15 %. Le volume de travail augmente de 20 % en production végétale et diminue de 25 % en production animale. Il passe de 1,9 à 2,1 ETP en moyenne par exploitation ; il est le plus faible en culture de céréales et le plus élevé en cultures spécialisées (maraîchage, fleurs et horticulture, viticulture et arboriculture). La Vendée connaît les taux les plus faibles de la région pour les femmes chefs d'exploitation (20 %) et pour les chefs d'exploitation de 60 ans et plus (11 %).

Graphique 4 : le travail agricole baisse de 12,3 %

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Coexploitants familiaux inclus.

2. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

Champ : Vendée, hors structures gérant des packages collectifs et hors prestations de service (ETA, CUMA...)

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : "micro" (moins de 25 000 euros de PBS), "petite" (entre 25 000 et 100 000 euros), "moyenne" (entre 100 000 et 250 000 euros) et "grande" (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique - OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019 (note méthodologique en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014

La **géographie de 2020**, c'est à dire la **compositions des communes en 2020** est utilisée pour 2020 et pour les années antérieures.

En savoir plus

Consultez le site Agreste du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Armand Sanséau
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : SRISE
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2022